

Dénomination du produit : CLARESCO EUROPE

LEI du compartiment : 2221009RDBMKQQREE679

Date de publication : 19/03/2024

Version du document : V2

Table des matières

« Résumé »	2
« Sans objectif d'investissement durable »	3
« Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier »	3
« Stratégie d'investissement »	3
« Proportion d'investissements »	4
« Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales »	5
« Méthodes »	5
« Sources et traitement des données »	6
« Limites aux méthodes et aux données »	6
« Diligence raisonnable »	6
« Politiques d'engagement »	6
« Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier « Indice de référence désigné » » ...	7

« Résumé »

Intégration des caractéristiques E/S dans la stratégie d'investissement

Dans le cadre de sa stratégie, le compartiment CLARESCO EUROPE consiste à sélectionner des actions d'entreprises dont le gérant estime que la situation et les perspectives offrent un potentiel d'appréciation durable au regard de l'activité de l'entreprise, la qualité de l'équipe de management (honnêteté, transparence, motivation ; capacité à innover et gérer les situations délicates...) ; et le couple risque/opportunités au regard de la situation financière. Le processus de gestion intègre des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), sans que ces critères ne soient un facteur déterminant dans la prise de décision.

Effectivement, pour le moment le score ESG utilisé par le compartiment n'a pas pour but de réduire son univers d'investissement, mais plutôt de suivre dans le temps l'évolution des sociétés détenues en portefeuille, en matière de durabilité. Cependant, avant chaque investissement, l'équipe de gestion porte une attention particulière au score ESG de la société, et sans y être contraint, il peut être amené à limiter cet investissement si le score ESG est jugé faible par rapport aux autres titres en portefeuille.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce compartiment se regroupent notamment autour de sujets liés à la consommation d'énergie, l'existence de stratégie environnementale des sociétés ; ainsi que la qualité des conditions de travail des employés ; ou encore l'éthique des affaires. Cette liste n'est pas exhaustive car le but du compartiment est de promouvoir des caractéristiques E/S liées à l'objectif d'atténuation du changement climatique, au sens de la Taxonomie Européenne.

Allocation d'actifs prévue par le compartiment

CLARESCO EUROPE prévoit d'allouer 60% de son actif net dans des investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales. Il n'a ni objectif d'investissement durable au sens du règlement SFDR, ni minimum d'investissement sur des activités alignées sur la Taxinomie européenne.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

Pour intégrer les critères ESG dans les décisions de gestion, l'équipe de gestion s'appuie sur un score ESG agrégé, fourni par Clarity AI, pour chaque émetteur de l'univers d'investissement et du portefeuille. Les notes moyennes E, S et G du compartiment sont également présentes dans le rapport mensuel, afin d'évaluer la qualité ESG du compartiment. En l'absence de notation ESG, le gérant peut avoir recours à des proxys, en s'appuyant sur le secteur GICS de la société.

Dispositif de contrôle de l'évaluation ESG et de l'intégration des caractéristiques E/S dans le processus d'investissement

Les contrôles sur la mise en œuvre de la stratégie d'investissement extra-financière et le respect des contraintes ESG sont réalisés et suivis en interne. Ils consistent en un dispositif interne de trois niveaux de contrôle impliquant les gérants, les équipes risques, l'équipe RCCI, complété par un contrôle périodique externalisé et indépendant.

Politique d'engagement

La politique d'engagement mise en œuvre par Claresco Finance contribue à la stratégie d'investissement responsable du compartiment.

« Sans objectif d'investissement durable »

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

« Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier »

Dans le cadre de sa stratégie, le compartiment CLARESCO EUROPE consiste à sélectionner des actions d'entreprises dont le gérant estime que la situation et les perspectives offrent un potentiel d'appréciation durable au regard de l'activité de l'entreprise, la qualité de l'équipe de management (honnêteté, transparence, motivation ; capacité à innover et gérer les situations délicates...) ; et le couple risque/opportunités au regard de la situation financière. Le processus de gestion intègre des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), sans que ces critères ne soient un facteur déterminant dans la prise de décision.

Effectivement, pour le moment le score ESG utilisé par le compartiment n'a pas pour but de réduire son univers d'investissement, mais plutôt de suivre dans le temps l'évolution des sociétés détenues en portefeuille, en matière de durabilité. Cependant, avant chaque investissement, l'équipe de gestion porte une attention particulière au score ESG de la société, et sans y être contraint, il peut être amené à limiter cet investissement si le score ESG est jugé faible par rapport aux autres titres en portefeuille.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce compartiment se regroupent notamment autour de sujets liés à la consommation d'énergie, l'existence de stratégie environnementale des sociétés ; ainsi que la qualité des conditions de travail des employés ; ou encore l'éthique des affaires. Cette liste n'est pas exhaustive car le but du compartiment est de promouvoir des caractéristiques E/S liées à l'objectif d'atténuation du changement climatique, au sens de la Taxonomie Européenne.

« Stratégie d'investissement »

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises de grandes capitalisations, mais peut être amenée à investir dans des entreprises de petites et moyennes capitalisations boursières, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être

appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.

En amont de chaque investissement, CLARESCO EUROPE applique la politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance.

L'équipe de gestion s'assure de la disponibilité et de la pertinence des données au niveau du portefeuille du compartiment, c'est-à-dire que le taux de couverture doit être supérieur à :

- 90% pour les grandes capitalisations boursières (soit supérieures à 10 milliards d'euros) et ;
- 75% pour les petites et moyennes capitalisations boursières (soit inférieures à 10 milliards d'euros).

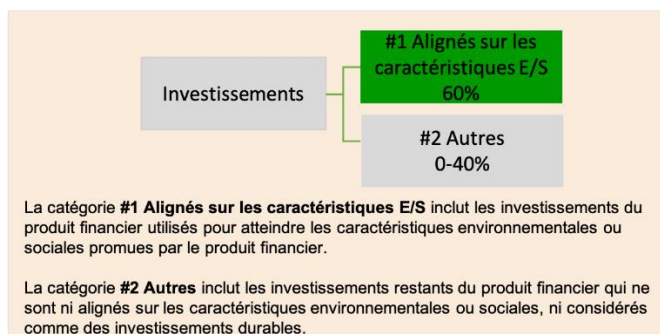
Enfin, l'équipe de gestion porte une attention particulière à l'évolution des notes ESG de ses émetteurs en portefeuille, pour vérifier la présence ou l'absence de controverses liées à la société. En effet, la note ESG intègre un malus en fonction de la sévérité de la controverse impactant négativement la note de l'émetteur. Lors de la mise à jour mensuelle des notes ESG, si un émetteur connaît une dégradation importante de sa note, à la suite d'une controverse, l'équipe de gestion se laisse la possibilité de se séparer de la position, sans y être contrainte, ou d'engager des discussions avec le management de la société.

« Proportion d'investissements »

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.



Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » du compartiment CLARESCO EUROPE représentent jusqu'à 40% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

L'utilisation de produits dérivés à des fins d'exposition et de couverture du risque, n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier. Ces produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.

« Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales »

L'équipe de conformité et de contrôle interne joue un rôle dans le suivi et l'application de la stratégie d'investissement responsable du compartiment. Il existe différents types de contrôles permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du compartiment à savoir :

Contrôles de premier niveau : les gérants ainsi que les équipes risques procèdent à un suivi constant du respect des règles en matière d'ESG applicables au compartiment en pre-trade ainsi qu'en post-trade. Ils s'assurent notamment que seules des valeurs éligibles figurent en portefeuille (n'appartenant pas aux secteurs exclus).

La revue la notation ESG est réalisée mensuellement lors du Comité ESG qui se tient à la suite du Comité de Gestion Actions. Dans ce cadre, le Comité revoit les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des titres non conformes et s'assure de la cohérence des titres en portefeuille avec les objectifs d'Investissement Responsable. Le filtre quantitatif permet de faire ressortir les titres exclus et les entrées / sorties.

L'équipe de gestion se réunit une fois par semestre, pour :

- Vérifier la bonne conformité à la liste d'exclusion ainsi qu'une revue des entrées et sorties de cette liste. Par ailleurs, elle justifiera, lors de ce comité, les éventuelles exceptions
- Revoir les critères de notation ESG et la notation

Contrôles de deuxième niveau et contrôle périodique :

Le RCCI de Claresco Finance s'assure que la politique ESG est bien respectée dans le cadre d'un contrôle permanent à périodicité annuelle.

Le RCCI peut à tout moment diligenter un contrôle transversal sur l'ensemble des procédures ESG telles que décrites dans le présent code de transparence et leur application. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre du Plan de Contrôle Annuel, selon la périodicité définie par ce dernier.

Un point de contrôle sur la thématique ESG/ISR est également abordé au sein du Plan de Contrôle Périodique, contrôle de 3^{ème} niveau externalisé et indépendant.

« Méthodes »

Le référentiel d'évaluation « Score ESG » est composé des critères suivants :

- « Score E » par Clarity AI composé de plusieurs indicateurs tels que : énergie, eau, émissions carbone scope 1 et 2, déchets, impacts des produits sur l'environnement, stratégie environnementale...
- « Score S » par Clarity AI composé de plusieurs indicateurs tels que les conditions de travail et

la satisfaction des employés, la santé et sécurité, la diversité, les Droits Humains...

- « Score G » par Clarity AI composé de plusieurs indicateurs tels que la composition du conseil d'administration, la politique de rémunération, le droit des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ...

Le fournisseur de données ESG peut être confronté à un manque d'information important pour attribuer une note ESG aux sociétés. Dans ce cas, l'équipe de gestion a mis en place une méthodologie de calcul de proxy pour pallier le manque de données et respecter les ratios extra-financiers de 90% et 75% d'émetteurs notés au niveau du portefeuille (hors liquidité). Les proxys sont calculés en fonction des secteurs d'activités économiques GICS des sociétés. Le gérant réalise une moyenne pondérée des notes ESG des émetteurs de l'univers ou du benchmark du compartiment, en fonction de chaque secteur d'activité. Si un émetteur du portefeuille n'a pas de note ESG, alors ce proxy lui est appliqué.

La méthodologie d'analyse et d'évaluation des critères ESG sont revus tous les ans.

« Sources et traitement des données »

L'analyse extra-financière est réalisée à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI. Cette évaluation est reflétée par le score ESG agrégé fourni par Clarity AI, utilisé sans transformation par Claresco Finance.

Pour finir, Claresco Finance s'est doté d'un outil IT proposé par la société WeeFin, la plateforme « ESG Connect », permettant de récupérer automatiquement les données des fournisseurs externes et de calculer automatiquement les notes E, S et G du compartiment.

« Limites aux méthodes et aux données »

L'approche ESG mise en œuvre par Claresco Finance s'appuie sur des scores fournis par un prestataire externe, et établis à partir de données extra-financières mises à disposition par les entreprises.

La fiabilité des données publiées par les entreprises et les hypothèses retenues par le fournisseur de données pour la modélisation des scores représentent des limites dans la notation ESG utilisée. Les notations ESG fournies par Clarity AI peuvent être revues par les gérants en interne, pour s'assurer de leur cohérence pour les titres en portefeuille.

Claresco Finance adopte une approche prudente pour les titres ne disposant pas de notation publiée par Clarity AI en les considérant comme non notés et en les excluant du périmètre d'analyse ESG.

« Diligence raisonnable »

Les contrôles de 1^{er} et 2nd niveau sont abordés dans la partie « Contrôles » de ce présent document.

« Politiques d'engagement »

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, Claresco Finance exerce son engagement à via plusieurs leviers : le dialogue avec les entreprises, le vote en assemblée générale, la signature de charte et d'initiatives.

Dans le cadre de sa stratégie d'engagement et de vote, Claresco Finance doit passer autant que possible par une démarche constructive de dialogue avec les entreprises, à la fois sur les aspects financiers et extra-financiers, à travers :

- Des discussions non ciblées : sur des sujets généraux tels que la mise en œuvre de leur stratégie, leurs objectifs, leur résultat [...]
- Des discussions ciblées : relative à une controverse majeure, un constat d'insuffisance de transparence [...]

De plus, la société de gestion a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de votes attachés aux titres cotés détenus par les compartiments qu'elle gère. Elle s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par ISS – Institutional Shareholder Services, prestataire de Claresco Finance à compter du 1^{er} janvier 2022. ISS étudie les résolutions au regard de la présente politique de vote incluant les lignes directrices de sa politique intitulée « Sustainability Policy ». Claresco Finance s'engage donc sur un processus pluriannuel qui va conduire la société de gestion à exercer ses droits de vote sur une part croissante des actifs gérés au sein de la SICAV « CLARESCO SICAV ». Cette politique de vote et d'engagement actionnarial permet à la société de gestion d'agir comme un actionnaire responsable et notamment sur les sujets climatiques.

L'exercice des droits de vote s'effectue sous réserve d'obtenir dans les délais impartis l'ensemble des informations nécessaires à un vote éclairé. L'équipe de gestion de Claresco Finance se réserve par ailleurs le droit de ne pas voter si des lenteurs administratives empêchent l'exercice des droits de vote dans de bonnes conditions, ou si les coûts liés aux votes sont jugés excessifs, ou lorsque des mécanismes de blocage de titre existent et rendent plus complexe la cession rapide des valeurs en portefeuille.

Pour finir, la signature des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) en mai 2021, témoigne de l'engagement de Claresco Finance à encourager et à suivre les initiatives prises par les sociétés en portefeuille pour agir de manière responsable.

« Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier « Indice de référence désigné » »

Le compartiment CLARESCO EUROPE n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le compartiment est le Bloomberg Eurozone 50 Net Return (dividendes nets réinvestis).